



### Obligations et recommandations valables du 16 mai au 12 juin 2021

CATÉGORIE	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle ou en groupe au niveau club ou sport-loisir	<b>Autorisé</b>  Activités sportives et de culture physique en salle et en plein air (au niveau club ou sport-loisir) autorisées sans obligation de distanciation physique et de port de masque en groupes de max. 4 personnes.  A partir de 5 personnes (sportifs et encadrants) qui pratiquent simultanément une activité sportive, une distanciation physique d'au moins 2m doit être respectée de manière permanente entre les différents acteurs.  D'une manière générale, une superficie minimale de 10 m2 par personne exerçant une activité sportive doit être respectée.	Sport-loisir Remise en forme Bien être Santé publique Santé mentale
Sportifs d'élite + encadrement et partenaires d'entraînement	<b>Autorisé</b>  Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	Continuité haute performance/professionnelle Protocoles sanitaires renforcés  Suivi médical renforcé
Sportifs professionnels	<b>Autorisé</b>  Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	
Sportifs faisant partie des cadres nationaux fédéraux toutes catégories confondues	<b>Autorisé</b>  Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	
Élèves du Sportlycée et des centres de formation fédéraux	<b>Autorisé</b>  Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.	

<p>Equipes (h/f) des divisions les plus élevées des disciplines sportives respectives au niveau senior + encadrement (entraînements et compétitions)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Autorisé</b></p> <p>Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.</p>	
<p>Jeunes de moins de 19 ans relevant d'un club de sport affilié à une fédération sportive agréée + encadrement (entraînements et compétitions)</p>	<p style="text-align: center;"><b>Autorisé</b></p> <p>Pas de restrictions pendant l'activité sportive, les limitations relatives aux douches et vestiaires sont pourtant applicables.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Manifestations sportives</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Autorisé</b></p> <p>Les manifestations sportives (entraînements et compétitions) doivent respecter les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garantir à tout moment une distanciation physique d'au moins 2m entre les différents acteurs (à partir de 5 personnes) ;</li> <li>- garantir une superficie minimale de 10m<sup>2</sup> par personne ;</li> <li>- les sportifs et encadrants désireux de <u>participer à une compétition</u> doivent présenter le résultat négatif d'un test Covid-19.</li> </ul>	<p>Les restrictions relatives à la distanciation physique et à la superficie minimale requise ne comptent pas pour les exceptions (sportifs d'élite, sportifs professionnels, élèves du Sportlycée et des centres de formation fédéraux, cadres nationaux fédéraux, équipes (h/f) des divisions les plus élevées des disciplines sportives respectives au niveau senior et aux jeunes de moins de 19 ans relevant d'un club de sport affilié à une fédération sportive agréée)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Spectateurs</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Autorisé</b></p> <p>Le nombre maximal de spectateurs pouvant assister à une manifestation sportive est fixé à 150 personnes, les sportifs et encadrants n'étant pas pris en considération dans le comptage de ces 150 personnes.</p> <p>Pour une manifestation sportive censée accueillir entre 151 et 1.000 personnes au maximum (sportifs et encadrants compris), un protocole sanitaire doit être notifié par l'organisateur à la Direction de la santé.</p> <p>Il est précisé qu'une manifestation sportive réunissant plus de 1.000 personnes n'est pas permise.</p>	

<p align="center"><b>Infrastructures sportives</b></p>	<p align="center"><b>Ouvertes</b></p> <p align="center">Les installations sportives en salle et en plein air sont accessibles au public, sous réserve de l'accord du propriétaire et doivent disposer d'une superficie minimale de 10 m<sup>2</sup> par personne exerçant une activité sportive.</p>	
<p align="center"><b>Piscines et centres aquatiques</b></p>	<p align="center"><b>Autorisé</b></p> <p>La capacité d'accueil des bassins des centres aquatiques et piscines, mesurés à la surface de l'eau, est de 1 personne par 10m<sup>2</sup>.</p> <p>Ces restrictions ne s'appliquent pas aux cours de natation dans le contexte d'activités scolaires sportives, y inclus péri- et parascolaires sportives.</p>	<p>Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive Protocoles sanitaires renforcés</p>
<p align="center"><b>Centres de fitness, Centres de culture physique, Écoles de danse, Cours de yoga, zumba, pilates et similaires</b></p>	<p align="center"><b>Autorisé</b></p> <p>Les cours collectifs « indoor » et « outdoor » sont permis en respectant, de manière permanente, une distanciation physique d'au moins 2m entre les différents acteurs (à partir de 5 personnes) et en respectant une superficie minimale de 10m<sup>2</sup> par personne exerçant une activité de culture physique.</p>	<p>Exemple : Pour 20 personnes : 2m entre chaque personne et surface minimale de 200 m<sup>2</sup></p>
<p align="center"><b>Port de masque</b></p>	<p>Pendant l'exercice d'une activité sportive, le port de masque ne s'applique pas aux sportifs. En revanche, il est obligatoire avant et après la pratique sportive.</p>	

Vestiaires	<b>Autorisé</b> Un maximum de 10 personnes est autorisé par vestiaire avec port du masque obligatoire ou respect d'une distanciation physique de 2m.	
Douches	<b>Autorisé</b> Un maximum de 10 personnes est autorisé par espace de douche collectif avec respect d'une distanciation physique de 2m.	
Buvettes	<b>Fermé</b>	

[www.covid19.lu](http://www.covid19.lu)

[www.sports.lu](http://www.sports.lu)